

PRÉSENTATION DE RAPPORTS SUR LES INDICATEURS DE RÉSULTATS - DOCUMENT D'ORIENTATION À L'INTENTION DES GRANDES EXPLOITATIONS

APPLICABLE À COMPTER DE LA SAISON DE RÉCOLTE 2014

Présentation générale

Le présent document décrit comment utiliser le Rapport d'Indicateurs de résultats fournis par la BCI afin d'aider les grandes exploitations dans le recueil et la présentation de rapports annuels sur les Indicateurs de résultats. Il comprend :

1. Des orientations pour la communication et le nettoyage de données, ainsi que pour le feedback.
2. Pour chaque Indicateur de résultats, une explication des modalités selon lesquelles les informations requises doivent être présentées, y compris les unités à utiliser ainsi que des orientations sur les mesures et les calculs spécifiques.

1. Orientations pour la communication et le nettoyage des données, ainsi que pour le feedback

1.1 Rapport d'Indicateurs de résultats pour les Grandes exploitations

Le Rapport d'Indicateurs de résultats pour les grandes exploitations contient deux onglets, tous deux dédiés à la saisie de données. Le premier concerne les données relatives à la production de coton, la surface récoltée, l'utilisation d'eau et l'utilisation d'engrais. Le second concerne les données relatives à l'utilisation de pesticides. L'exploitation saisit les données au format Excel et envoie le fichier par e-mail à la BCI, dans les 12 semaines suivant la fin de la récolte.

1.2 Nettoyage des données

Les données de chaque exploitation, telles que présentées dans les Rapports d'Indicateurs de résultats, sont téléchargées par la BCI vers un programme de statistiques, en vue d'être analysées. La première étape consiste à nettoyer les données. Les valeurs douteuses, ou

les observations extrêmes, sont statistiquement identifiées. La BCI enverra une liste de valeurs à vérifier.

Chaque ensemble de données contient des erreurs dues à des erreurs de saisie ou de mesure. Les valeurs douteuses (observations extrêmes) peuvent indiquer des erreurs. Il est important de garder à l'esprit que certaines valeurs correctes peuvent être extrêmes et que les valeurs douteuses identifiées par le nettoyage des données ne sont pas forcément erronées. C'est la raison pour laquelle le nettoyage des données ne dépend pas uniquement des statistiques. La BCI enverra une liste des données douteuses et demandera à ce qu'elles soient vérifiées. En raison de la difficulté de revenir vers les producteurs pour leur demander de vérifier les données, le présent processus vise particulièrement à corriger les erreurs de saisie. Il devra également mettre en évidence des situations spécifiques en mesure d'expliquer les différences observées.

1.3 Feedback

Les Indicateurs de résultats ne sont pas automatiquement calculés à partir des données saisies dans les modèles. En effet, une fois les données importées dans la base de données et nettoyées, la BCI communiquera aux exploitations les informations synthétiques concernant les résultats.

2. Explications relatives aux Rapports d'Indicateurs de résultats

Les Indicateurs de résultats de la BCI visent à refléter les informations comparables concernant les résultats atteints par les producteurs de Better Cotton, à l'échelle mondiale. Bien que des producteurs de divers pays utilisent des unités de mesure différentes, il est essentiel que les Indicateurs de résultats soient communiqués dans les unités requises, afin de garantir la standardisation des données tout au long du Système du Better Cotton. Par exemple, la BCI exprime l'ensemble des indicateurs agronomiques et économiques par hectare. La précision de la surface de production exprimée en hectares est donc très importante.

2.1 Identification, surface et production

Identification

Saisir le nom ou l'identifiant de l'exploitation, ainsi que le statut de l'exploitation (Better Cotton ou témoin).

Surface totale récoltée

- La surface de production totale de coton doit être indiquée en **hectares**.
- La surface totale récoltée (et non la surface initialement plantée) doit être indiquée.

Total de coton-graine récolté

- La production totale de coton doit être exprimée en **kilogrammes** de coton **graine**. Les grandes exploitations ont également la possibilité de déclarer la production en coton-fibre ; cependant, la quantité de coton-graine doit tout de même être enregistrée.
- Le rendement est calculé comme le volume de coton récolté par hectare. Le calcul est effectué automatiquement dans le troisième onglet du rapport.

2.2 Utilisation d'eau pour l'irrigation

L'eau extraite pour irriguer le coton lors de la saison (y compris toute opération d'arrosage préalable ou d'irrigation nécessaire pour préparer le lit de semence ou planter la culture) doit être mesurée. Un coton sera considéré comme irrigué s'il a fait l'objet d'une ou plusieurs irrigations. L'eau de pluie n'est pas enregistrée.

- Les producteurs doivent enregistrer le volume total d'eau utilisée pour l'irrigation en **mètres cubes** (m³), 1 m³= 1 000 litres). La surface de coton irriguée est également enregistrée.
- Idéalement, les producteurs utiliseront des compteurs d'eau pour mesurer le volume d'eau captée pour irriguer le coton. Si aucun compteur d'eau n'est installé, les débits devront être estimés.
- Estimation du débit :

Lorsque l'eau est alimentée par un tuyau, si le débit n'est pas trop important, ce dernier pourra être estimé en utilisant un récipient dont le volume est connu et en calculant sa durée de remplissage. Pour l'eau fournie par un canal, un conduit ou une rigole, différentes méthodes sont possibles pour estimer le débit. Veuillez contacter la BCI pour obtenir de plus amples informations sur les méthodes d'estimation des débits dans des canaux ouverts.

Une fois le débit estimé, la durée de chaque irrigation doit être enregistrée. Le volume total appliqué sera le produit de la durée totale de l'ensemble des arrosages multiplié par le débit.

Paramètre	Débit estimé	Débit estimé	Durée de l'ensemble des arrosages	Volume total (en m ³)
Unité	Litres par minute	Litres par heure	En heures	Mètres cubes (m ³)
Formule	Voir le descriptif de l'estimation du débit	= Débit estimé par minute x 60	= Somme (arrosage 1 + arrosage 2 +...)	= (durée de l'ensemble des arrosages x débit) / 1 000
Exemple	1 200	72 000	12	864

2.3 Utilisation de pesticides

Le terme « engrais » englobe les engrais minéraux, organiques ou synthétiques et inclut les conditionneurs de sol appliqués au champ de coton après la récolte de la culture précédente (qu'il s'agisse ou non de coton).

- Indiquer le volume total (en **kilogrammes ou litres**) d'engrais appliqué au champ de coton avant la plantation ou pendant la saison.
- Le modèle dédié aux Indicateurs de résultats contient une liste des engrais communément utilisés disposant d'une composition fixe (ex. : urée, nitrophosphate, phosphate de diammonium, etc.) Pour l'ensemble des autres engrais utilisés, les grandes exploitations doivent indiquer la composition typique des engrais commerciaux (% d'azote, de phosphore, de potassium, etc.) Une série de colonnes a été prévue à droite de la section consacrée aux engrais, afin d'enregistrer d'autres formulations d'engrais.
- Aucune analyse chimique n'est nécessaire pour déterminer la teneur en nutriments des engrais non-standard ou faits maison.

2.4 Utilisation de pesticides

Le terme « pesticides » englobe les insecticides, les herbicides, les acaricides et les fongicides appliqués au champ, quelles que soient les modalités, entre la récolte de la culture précédente (même s'il ne s'agit pas de coton) et la récolte du coton en question.

- Indiquer le volume total (en **kilogrammes ou en litres**) de pesticides appliqué au coton chaque année, pour chaque principe actif.
- La concentration exacte de chaque produit en principes actifs doit être enregistrée. Les étiquettes des pesticides doivent indiquer, en plus de leur dénomination commerciale, le nom du principe actif, ainsi que sa concentration. La concentration doit être indiquée en **grammes par kilogramme/litre**. Par exemple, pour une concentration en principe actif de 20 %, la valeur 200 doit être indiquée (200 grammes par litre correspond à 20 %).
- Le Rapport d'Indicateurs de résultats contient une liste des dénominations commerciales communément utilisées, ainsi que de leurs principes actifs. Pour chaque pesticide, la concentration commune en principes actifs doit être indiquée. Si un pesticide contenant le même principe actif est utilisé sous un concentration différente, il doit être ajouté à l'une des colonnes modifiables du rapport de compilation.
- Lorsqu'un pesticide appliqué est un mélange de plus de deux principes actifs, il est considéré comme un mélange et les concentrations de l'ensemble des principes acteurs doivent être enregistrées.
- Lorsque des pesticides botaniques faits maison, d'une concentration inconnue, sont utilisés, une concentration de 1 000 doit être indiquée.

À partir du volume total de pesticide appliqué et de la concentration en principe actif, la BCI calcule la quantité de principe actif appliquée pour les pesticides commerciaux et biologiques. Les exploitations ne sont pas tenues de réaliser ce calcul. Le calcul effectué est le suivant :

1. Afin de convertir le volume de pesticide appliqué en poids de principes actifs appliqués, le volume ou le poids total appliqué (en litres ou kilogrammes) est multiplié par la concentration du produit (en grammes de principes actifs par litre ou kilogramme) et divisé par 1 000, pour donner un résultat en kilogrammes de principes actifs appliqués.
2. Le poids total de principe actif appliqué (en kilogrammes) est alors calculé en ajoutant les résultats individuels pour chaque pesticide différent appliqué.
3. Le poids total de chaque pesticide appliqué est ensuite divisé par le nombre total d'hectares de coton cultivés par les producteurs ayant fourni les données relatives à l'application de pesticides, afin de pouvoir communiquer une moyenne, en kilogrammes, de principes actifs appliqués par hectare pour chaque principe actif différent.

La surface totale récoltée est utilisée pour calculer l'utilisation moyenne de principe actif par hectare, que chaque pesticide ait été utilisé sur la totalité ou une partie de l'exploitation.